

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 à 19H30

Convocation
 du 06/03/2026

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 13
 Quorum : ----- 07
Présents : ---- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

**Cimetière
 communal**

**Délibération
 N°2026-09**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : **13 MAR. 2026**

Reçue en Préfecture
 Le : **13 MAR. 2026**

Publié sur le site de la
 commune
 Le : **13 MAR. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe /DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Catherine VUARGNOZ

OBJET : Approbation du règlement du cimetière communal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-7 et L.2213-9 relatifs à la police des cimetières ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R.2223-1 et suivants ;

Vu le Code civil ;

Vu le Code des collectivités territoriales concernant la gestion du domaine public communal ;

Vu le règlement du cimetière de Cervens approuvé le 9 avril 2019,

Vu la nécessité d'actualiser et de clarifier le règlement existant et les règles applicables au cimetière communal afin d'assurer une gestion harmonieuse, la sécurité du public et le respect du caractère particulier

du lieu ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les règles générales d'utilisation et de fonctionnement du cimetière communal ;

Considérant qu'un projet de règlement du cimetière a été élaboré et présenté aux élus ;

Monsieur CHATEL, Adjoint au Maire, présente le projet de règlement modifié qui fixe notamment :

- les conditions générales d'accès au cimetière ;
- les règles de délivrance, renouvellement et reprise des concessions ;
- les dispositions concernant les travaux funéraires ;
- les prescriptions relatives à l'entretien, la sécurité et la salubrité ;
- les règles applicables aux inhumations, exhumations et opérations funéraires ;
- les dispositions particulières relatives au jardin du souvenir

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ APPROUVE le règlement du cimetière mis à jour et annexé à la présente délibération et précise que ce dernier sera communiqué aux opérateurs funéraires et mis à disposition du public.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Catherine VUARGNOZ

